

**Mobilité interdépartementale : Mouvement complémentaire**  
(Phase des ineat/exeat non compensés)

Rentrée scolaire 2021

**I - Demande d'intégration dans le département du Morbihan : INEAT**

Il est nécessaire d'adresser, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de **votre département actuel de rattachement**, à des fins de transmission, votre demande d'ineat pour le département du Morbihan.

➤ **Composition du dossier :**

- Un courrier adressé à Monsieur l'IA-DASEN du Morbihan dans lequel est indiqué le **motif de la demande** d'ineat ;
- La fiche de renseignements dédiée, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives requises ;
- Une promesse d'exeat ou un avis différé ;
- Une fiche de synthèse délivrée par votre service de gestion ;
- Une fiche récapitulative portant mention des éléments validés de votre barème lors de la phase principale du mouvement interdépartemental 2021.

**Il convient de préciser que, d'une part, les dossiers incomplets ou non transmis par la voie hiérarchique, ne seront pas examinés, et que d'autre part, l'ineat n'est accordé que sous réserve d'un accord d'exeat de votre département d'origine.**

**II - Demande de sortie du département du Morbihan : EXEAT**

Votre dossier complet (comprenant l'ensemble des pièces justificatives requises) devra être adressé, par voie hiérarchique, à la DSDEN du Morbihan (DIPER), pour transmission, **dans les délais impartis**, au(x) département(s) demandé(s).

A cet effet, nous vous invitons à consulter les sites internet des directions des services départementaux de l'éducation nationale des départements correspondants aux vœux exprimés, afin de prendre connaissance des dates limites de réception des demandes de mobilité.

➤ **Composition du dossier :**

- Un courrier adressé à Monsieur l'IA-DASEN du Morbihan dans lequel apparait le **motif de la demande** d'exeat ;
- La fiche de renseignements dédiée, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives requises.

**J'attire votre attention sur la nécessité, en complément d'une demande d'exeat, de constituer un dossier de demande d'ineat pour chaque département sollicité.**